

Séance plénière des 15 et 16 décembre

Planifier la prévention et la gestion des déchets, une nouvelle compétence pour la Région Grand Est

Lors de la Séance plénière des 15 et 16 décembre présidée par Philippe Richert et à la suite de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe qui confie aux Régions l'élaboration et le suivi d'un Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), la Région se dote de moyens pour mener à bien une mission d'envergure concernant l'ensemble des déchets produits et traités dans le Grand Est.

La prise de compétence de la Région en matière de planification et de gestion des déchets est un chantier d'ampleur qui sera mené en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités territoriales, Etat, organismes publics, organisations professionnelles, éco-organismes et associations agréées de protection de l'environnement), réunies au sein d'une commission consultative.

Cette démarche s'articulera avec l'élaboration d'autres schémas tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui devra intégrer plusieurs schémas sectoriels dont le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Selon la loi NOTRe, le SRADDET doit être adopté d'ici à l'été 2019.

Le Conseil régional réuni ce jour en Séance plénière a également approuvé le transfert de ressources humaines et financières pour la bonne exécution de cette nouvelle compétence. En effet, les Départements exerçaient au préalable une compétence sur la planification des déchets non dangereux. Les **compensations financières annuelles dédiées à cette mission territoriale contribueront** à la mise en place d'une **politique d'accompagnement des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets**. Elles s'élèvent à **plus de 413 410 €**. Leurs modalités de répartition font l'objet de conventions approuvées ce jour en Séance plénière. Elles proviennent des 10 départements de la Région Grand Est.



La réduction des impacts environnementaux constitue l'un des objectifs majeurs de la politique environnementale de la Région Grand Est. Pour la mener à bien, la collectivité régionale s'appuie notamment sur une **stratégie en faveur de l'économie circulaire** via le soutien à la mise en place de **nouvelles filières de valorisation**, l'incitation à l'usage de **procédés plus écologiques** et plus économiques, la diffusion d'outils et d'actions de sensibilisation en matière de **prévention de consommation** d'eau et d'énergie.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-texier@grandest.fr